



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à 19 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Mr Yvan BLANCHARD, Monsieur Guy COURSIMAULT, Monsieur Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT (arrivée à 19H27), Corinne STRAZZIERI, Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS : Mme Zohra OGBI donne pouvoir à Mme Corinne STRAZZIERI, Mr Laurent BOULAIN donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT, Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR, Mr Lionel LEMOYNE donne pouvoir à Mr Yvan BLANCHARD, Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mme Françoise BORDEAUX, Monsieur Philippe GASNIER donne pouvoir à Monsieur François ESTEBAN

ABSENT : Monsieur Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : Françoise BORDEAUX BOREL

Approbation du PV de séance du 12/07/2021 : adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS :

1) **Décision modificative n°2**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en complément de la délibération autorisant le maire à souscrire un emprunt bancaire d'un montant de 230 000€, le conseil municipal doit voter une décision modificative du budget afin de permettre l'inscription du montant emprunté dans le budget de la commune au compte 016 (Emprunts et dettes assimilées).

Le maire précise que cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget voté.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSE	RECETTE
Chapitre	Article	Montant en diminution	Montant en augmentation
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1641		230 000€
23 (Immobilisations en cours)	2313	230 000€	

Adopté à 11 voix pour et 2 voix contre

2) Protocole d'accord dispositif « Education musicale dans les écoles »

Mr le Maire informe le conseil municipal que le département a mis en place un dispositif permettant de faire bénéficier les élèves du primaire de cours d'éducation musicale sur le temps scolaire.

Ce dispositif permet donc de bénéficier d'une aide financière pour ces cours. La subvention accordée est de 6,10€/heure et par élève sur la base d'une heure maximum par semaine pendant la durée du projet.

Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, la commune doit signer un protocole d'accord avec l'association « Union Musicale Bou Mardié » ou avec un intervenant musical.

La subvention sera sollicitée pour 61 élémentaires, dont 22 CM1/CM2, 25 CE1/CE2 et 12 CP. Chaque enfant bénéficiera donc d'une heure de cours par semaine.

Adopté à 12 voix pour et 1 voix contre

3) Participation financière communale dans le cadre des inscriptions scolaires dérogatoires : Neutralisation financière entre les villes du canton

Monsieur le Maire expose :

- que l'article L. 212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;

- que l'école d'accueil qui reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, est en droit de demander une contribution aux frais de scolarité, à la commune de résidence ;

- que toutefois, lors de la réunion cantonale du 16 octobre 2018, les maires du canton ont décidé du principe de neutralisation financière des dérogations scolaires entre les communes du canton, lorsqu'elles étaient dues. Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver le principe de la neutralisation financière des dérogations scolaires acceptées entre les communes du canton, lors de la réunion cantonale du 16 octobre 2018. Aussi il est précisé que le dispositif ne sera appliqué qu'entre les communes ayant approuvé ce principe de neutralisation financière par délibération.

Adopté à 11 voix pour et 2 voix contre

4) : Instauration de la redevance d'occupation du domaine public provisoire

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il précise que la commune n'avait alors, pas pris de délibération permettant de percevoir cette redevance qui n'était jusqu'à présent verser par GRDF que sur le fondement de la délibération existante pour la redevance d'occupation du domaine public (Différente de la RODP Provisoire).

La commune doit donc se mettre en règle, afin de continuer à percevoir cette redevance qui n'est due que de manière ponctuelle.

Adopté à 11 voix pour et 2 voix contre

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Accueil services civiques :

- Les deux services civiques devraient arriver première quinzaine d'octobre

. Commission travaux :

- Point travaux rénovation 4 rue du bourg : lancement des appels d'offre, visite des entreprises en cours
- Relance Métropole / inauguration rue du Bourg

FB

. Commission Solidarités et Enfance :

- Intervention « Colosse aux pieds d'argile » en septembre (sensibilisation enfants sur incivilités)
- Prestataire restauration collective API : très bon retour des enfants et des parents ; enquête de satisfaction à venir avec les enfants
- Nouveau prestataire de portage de repas SOGIREST : enquête de satisfaction à venir avec les bénéficiaires
- Attribution des logements LOGEM rue du Clouzeau : planifiée le 10 novembre

. Commission Finances :

- Dossier subvention établi pour changement de site internet, dans le cadre du Plan de Relance

. Commission PLUG :

- Enquête publique PLUM du 28 septembre 8h30 au 12 novembre 17h.
- Atelier « Labo & Cie » : l'atelier est terminé, grâce à 400 heures de bénévolat sur le chantier participatif ; un grand merci à tous les bénévoles ! Une présentation / visite aux associations boumiennes a eu lieu le 11 septembre.

. Commissions environnement et agriculture :

- Rencontre de la directrice de l'école concernant les carrés potagers, très bon retour
- Détection ambrosie (plante envahissante et allergisante) sur la commune ; un courrier a été fait aux exploitants qui ont pris les premières mesures. Le référent ambrosie pour Bou est Guy Coursimault.
- Procédure ZAP : point d'avancement effectué avec Chambre d'Agriculture, prochain RDV début octobre avec les exploitants agricoles.

. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :

- Résidence auteur :
 - o Construction yourte en cours (chantier participatif)
 - o L'auteur a déjà rencontré les enseignants de l'école Guy Marois, très bon retour
- 25 ans de la bibliothèque : évènement le 1^{er} octobre de 17H à 19H :
 - o 17H : Jeux – quiz
 - o 17H30 : Lecture « Chère exquise » de Georges Sand, par Bénédicte Bianchin
 - o 18H : Remise des prix du concours de dessin
 - o 18H30 : on souffle les bougies

. Information Métropole :

Lors de la conférence des Maires du 03 septembre, et pour compenser les finances métropolitaines, une série de mesures va être bientôt mis en délibération :

- Hausse du versement mobilité
- Hausse cotisation foncière des entreprises
- Hausse de la taxe sur le foncier bâti
- Baisse de la dotation de solidarité communautaire ; pour Bou passage de 23808 € à 5000 €
- Choix des budgets d'investissement CRST

Intervention Maire de Bou sur les dépassements du budget voirie à hauteur de 10 millions d'euros par an sur les 4 dernières années, afin que les communes ayant trop dépensé participent à l'effort métropolitain, plutôt que de taxer les habitants, les entreprises et les communes.

Prochain conseil municipal le 21/10/2021

Fin de séance à 20H22

Fait à Bou, le 17 septembre 2021

Le Secrétaire de séance

